

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Affectation des résultats 2025 – budget principal

N° 003.06.2026

Rapporteur :
Catherine FÉVRIER

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-003062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite de l'approbation du compte financier unique 2025, la section d'investissement affiche un besoin de financement (restes à réaliser compris) de 2 813 250,89 €. Le résultat de fonctionnement à affecter de 3 620 079,04 € sera reporté au budget primitif 2026 pour :

- 2 813 250,89 € au compte 1068,
- 806 828,15 € au chapitre 002.

Le solde négatif d'exécution 2025 en investissement sera repris au chapitre 001 pour un montant de 2 160 637,43 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable en commission des finances le 9 juin 2026.

Sur proposition de madame Catherine FÉVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation des résultats 2025 selon les modalités suivantes :

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
<u>Résultat de fonctionnement de l'exercice</u>	
A - Résultat de l'exercice	+ 1 708 831.55
B - Résultats antérieurs reportés (n-1)	+ 1 911 247.49
C - Résultat à affecter = A+B	+ 3 620 079.04
<u>Résultat d'investissement de l'exercice</u>	
D - Résultat de l'exercice	- 3 538 052.13
E - Résultats antérieurs reportés (n-1)	+ 1 377 414.70
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 652 613.46
<u>G - Besoin ou excédent de financement = D + E + F (+ ou -)</u>	-2 813 250.89
<u>H - Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
1) H = Affectation en réserves - compte 1068 en recettes d'investissement	2 813 250.89
<i>Au moins la couverture du besoin de financement (G)</i>	
2) I Report en fonctionnement - compte 002 en recettes de fonctionnement	806 828.15
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE - compte 001	-2 160 637.43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-003062026-DE

Accusé certifié exécutoire

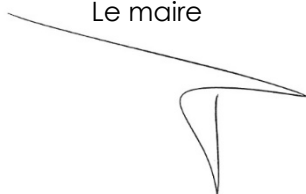
Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

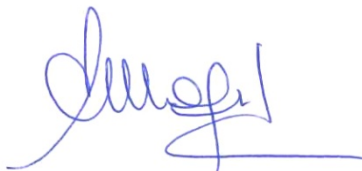
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a sharp downward curve and a small loop.

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, featuring a large, flowing 'M' and 'L' followed by a horizontal line.

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-003062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation